

**Certificat d'examen de type
n° F-06-C-1202 du 12 septembre 2006**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011152-D14

**Compteurs volumétriques HAAR FRANCE
types CEHF-800 H, CEHF-2290 H et CEHF-3350 H
pour hydrocarbures et huiles
(précision commerciale)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté Economique Européenne au contrôle des compteurs liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

ALFONS HAAR MASCHINENBAU GmbH & Co
FANGDIECKSTR. 67 – 22547 HAMBURG (Allemagne)

DEMANDEUR :

Société HAAR FRANCE – 13, rue René Cassin – 95220 HERBLAY

OBJET :

Le présent certificat renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 97.00.422.006.1 du 24 avril 1997⁽¹⁾ relative aux compteurs volumétriques HAAR FRANCE modèles CEHF-800 H, CEHF-2290 H et CEHF-3350 H pour hydrocarbures et huiles.

CARACTERISTIQUES :

Les compteurs HAAR FRANCE types CEHF-H sont constitués :

- d'un compteur volumétrique à palettes HAAR approuvé par les certificats d'approbation C.E.E. de modèles D 96.5.243.42 du 09 avril 1996 et du 15 janvier 1997 et renouvelés par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle du 24 avril 2006,

- et, d'un dispositif calculateur-indicateur HAAR type ELZ approuvé par les décisions d'approbation de modèles n° 95.00.510.002.1 du 06 juillet 1995⁽²⁾ et n° 98.00.510.016.1 du 15 décembre 1998⁽³⁾ renouvelées et complétées par le certificat d'examen de type n° F-05-C-0932 du 09 juin 2005.

Les caractéristiques métrologiques des compteurs volumétriques HAAR FRANCE sont les suivantes :

| Type | CEHF – 800 H | | CEHF – 2290 H | | CEHF – 3350 H | |
|--|---|-----|---------------|-----|---------------|-----|
| Volume cyclique en (L) | 0,80 | | 2,29 | | 3,35 | |
| Débit maximal (m ³ /h) | | | | | | |
| Compteurs hydrocarbures | 72 | | 120 | | 180 | |
| Compteurs huiles | 40 | | 70 | | 100 | |
| Débit minimal (m ³ /h) | | | | | | |
| Compteurs hydrocarbures et huiles | 3,6 | | 4,8 | | 6 | |
| Pression maximale en (bar) | | | | | | |
| Essence, pétrole | 6 | | 6 | | 10 | |
| Fuel domestique, gazole | 8 | | 8 | | 10 | |
| Huiles | 8 | | 8 | | 10 | |
| Portée maximale du dispositif indicateur (L) | 999 999 | | 999 999 | | 999 999 | |
| Echelon d'indication (L) | 0,1 | 1 | 0,1 | 1 | 0,1 | 1 |
| Livraison minimale (L) | 100 | 200 | 100 | 200 | 100 | 200 |
| Liquides mesurés | Hydrocarbures (essence, pétrole, gazole, fuel domestique) Huiles de viscosité inférieur ou égale à 500 mPa.s à 20° C | | | | | |

SCELLEMENTS :

Le plan de scellement des compteurs volumétriques HAAR FRANCE types CEHF-800 H, CEHF-2290 H et CEHF-3350 H pour hydrocarbures et huiles est donné en annexe du présent certificat.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les plaques d'identification des compteurs volumétriques concernés par le présent certificat doivent porter le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification des compteurs volumétriques sont celles définies dans les décisions d'approbation de modèles n° 95.00.510.002.1 du 6 juillet 1995⁽²⁾ et n° 98.00.510.016.1 du 15 décembre 1998⁽³⁾ renouvelées et complétées par le certificat d'examen de type n° F-05-C-0932 du 09 juin 2005 relatifs au dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR type ELZ monté sur camion citerne. Les essais doivent être effectués avec le ou les produits dont la viscosité est la plus proche des liquides de destination.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011152-D14 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE :

Plan de scellements

Schéma de la plaque d'identification

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

- (1) Revue de métrologie : juillet 1997, page 277.
- (2) Revue de métrologie : juillet 1995, page 712.
- (3) Revue de métrologie : mars/avril 1999, page 950.

Annexe 1 au certificat d'examen de type n° F-06-C-1202 du 12 septembre 2006

**Compteurs volumétriques HAAR FRANCE types CEHF-800 H, CEHF-2250 H et
CEHF-3350 H pour hydrocarbures et huiles**

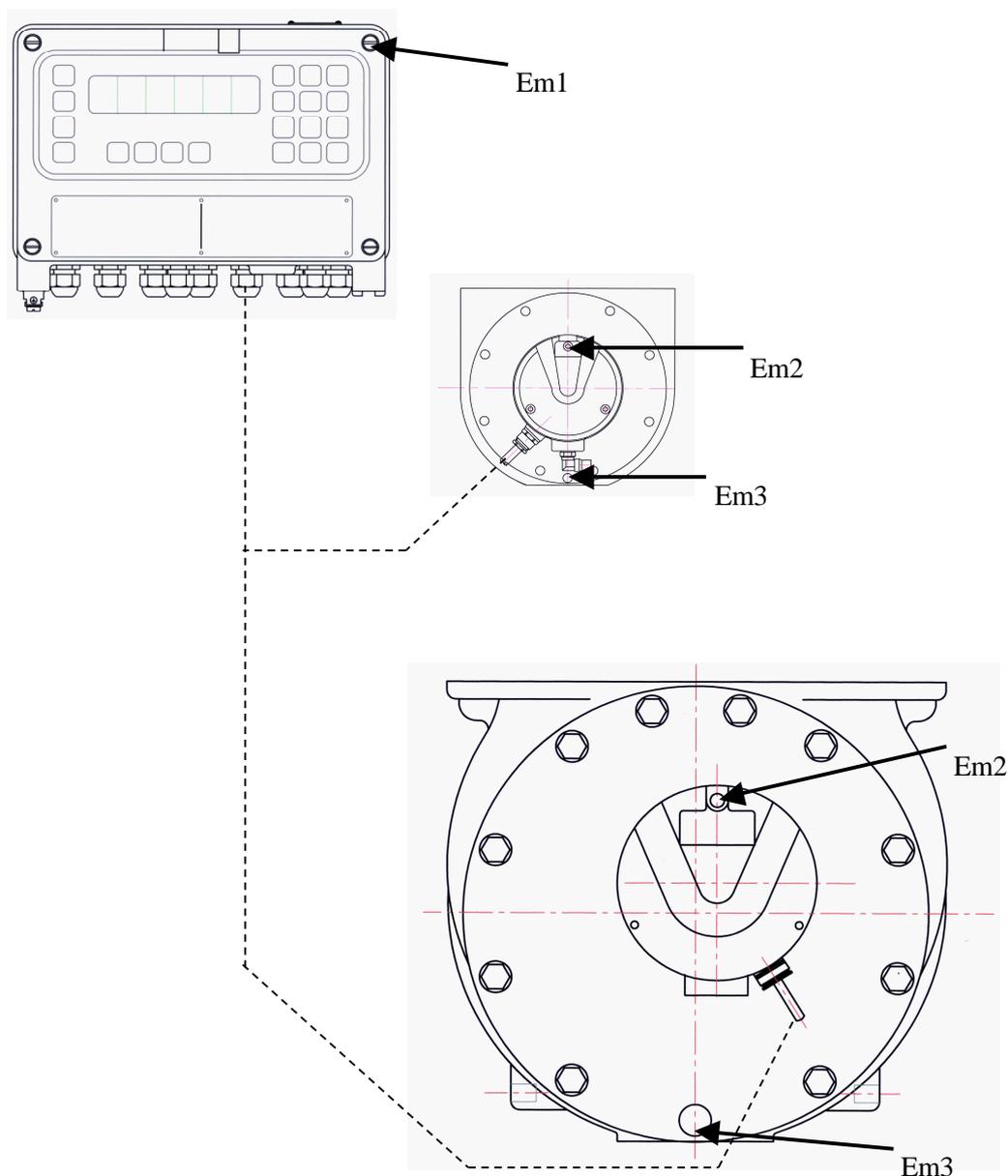
PLAN DE SCELLEMENTS

Em1 scelle la vis d'ouverture du calculateur électronique ELZ

Em2 interdit le démontage de l'émetteur d'impulsions

Em3 interdit le démontage de la cellule du mesureur

Em1 et Em3 interdisent le démontage du câble de liaison entre le calculateur-indicateur et le mesureur



Annexe 2 au certificat d'examen de type n° F-06-C-1202 du 12 septembre 2006

Compteurs volumétriques HAAR FRANCE types CEHF-800 H, CEHF-2250 H et
CEHF-3350 H pour hydrocarbures et huiles

PLAN DE SCELLEMENTS et PLAQUE D'IDENTIFICATION

Em4 et Em5 interdisent le démontage de la plaque d'identification.

Diagram of an identification plate for a measurement assembly. The plate contains the following fields:

- Logo:
- ENSEMBLE DE MESURAGE
- Haar.France
- CERTIFICAT N° []
- D'EXAMEN DU []
- DE TYPE
- TYPE [] N° [] ANNEE []
- P MINI [] bar Q MINI [] m³/h
- P MAXI [] bar Q MAXI [] m³/h
- LIQUIDES MESURES [] LIVRAISON MINI []
- POINÇONS [] CLASSE D'ENVIRONNEMENT []

Em4 is indicated by an arrow pointing to the bottom left corner of the plate. Em5 is indicated by an arrow pointing to the top right corner of the plate.